



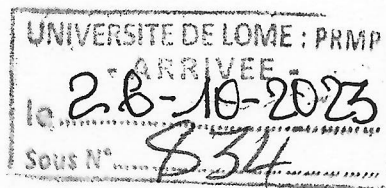
Université  
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

CABINET DU PRESIDENT

=====  
PERSONNE RESPONSABLE  
DES MARCHES PUBLICS

=====  
COMMISSION DE CONTROLE  
DES MARCHES PUBLICS



PROCES-VERBAL DE DELIBERATION N° 113/CCMP/10-2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi vingt-trois octobre à dix heures trente minutes, la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de l'Université de Lomé, s'est réunie à la salle de réunion n° 2, sise au Lycée de Tokoin 1.

Trois (03) membres étant présents, la commission peut valablement délibérer sur l'étude du rapport d'évaluation des offres et recommandations relatives à l'acquisition de matériel informatique, fournitures informatiques, matériel et mobilier de bureau pour équiper le laboratoire physique et chimie de l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE) au profit du Centre de Pédagogie Universitaire (CEPU), accompagné des originaux des offres techniques et financières des soumissionnaires, ainsi que d'une copie de la version finale du dossier de demande de renseignement de prix (DDRP) validé.

Après examen des documents transmis, la CCMP note la régularité du rejet de l'offre des soumissionnaires :

- **PBS-TOGO**, pour n'avoir pas fourni de déclaration de garantie de soumission contrairement aux exigences du DDRP ;
- **GECOSER**, pour n'avoir pas fourni de déclaration de garantie de soumission contrairement aux exigences du DDRP ;
- **DBS IMPACT GROUP**, qui en ne signant pas la déclaration de garantie ne s'est pas engagé à assurer sa participation à la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ;
- **IT & NET SERVICES**, pour le lot 1, pour avoir proposé de livrer, à l'item 1, un ordinateur de bureau de 4 cœurs avec un écran de 21,5" contrairement au dossier d'appel à concurrence (DAC) où il est demandé un ordinateur de bureau de 6 cœurs avec un écran de 22" ;
- **LE CAPABLE GROUP**, pour le lot 4, pour avoir proposé de livrer à l'item 3 une armoire métallique de profondeur 40 cm au lieu de 50 cm et à l'item 4 (bureau directeur avec retour + caisson), un caisson de dimensions 80\*50 cm au lieu d'un caisson de dimensions 80\*80 cm exigé ;

- **ATTIC YORAIN**, pour n'avoir pas fourni l'attestation de capacité de financement exigée dans le DAC ;
- **LA MAJUSCULE**, pour n'avoir pas fourni l'attestation de capacité de financement exigée dans le DAC.

En conséquence, la commission donne son avis de non objection pour l'attribution provisoire du marché relatif à l'acquisition de matériel informatique, fournitures informatiques, matériel et mobilier de bureau pour équiper le laboratoire physique et chimie de l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE) au profit du Centre de Pédagogie Universitaire (CEPU) ainsi qu'il suit :

- lot 1 : acquisition de matériels informatiques à la société **LE CAPABLE GROUP**, pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de seize millions cinq cent soixante-sept mille deux cent (16 567 200) francs CFA ;
- lot 2 : fournitures informatiques à la société **SOKAL SARL U**, pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de un million neuf cent vingt mille quatre cent cinquante (1 920 450) francs CFA ;
- lot 3 : acquisition de matériel de bureau à la société **INFINITY SARL U**, pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de trois millions cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt (3 194 880) francs CFA ;
- lot 4 : acquisition de mobilier de bureau à la société **TOGO METAL & BOIS (TMB)**, pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de sept millions quatre cent trente-six mille neuf cent cinquante (7 436 950) francs CFA.

Le résultat de l'évaluation devra être notifié à tous les soumissionnaires, sous la forme habituelle, dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la date de réception du présent avis et le délai réglementaire de recours devra être observé avant la signature du marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures quarante minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Rapporteur de séance le jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

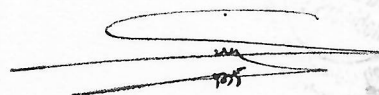
Ont signé :

Le Rapporteur,



M. YOVO Kwassi

Le Président,



M. BOROZE Tchamye T-E.